

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

Sur convocation du 13 janvier 2016, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 19 JANVIER 2016** à vingt heures quinze minutes, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Monsieur HALLOUIN, Madame DAMAS, Madame GAREL, Adjointes.

Etaient également présent(e)s : Madame JOLLY, Madame SURIN, Monsieur EMMANUEL, Monsieur JOUBERT, Madame DESAEVER, Monsieur CHARRIER, Monsieur SERRE, Mademoiselle CARTRON, Monsieur RECAMENTO, Madame HUARD, Monsieur LE VANNAIS, Madame DUCHEMIN, Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINE.

Etaient absentes et excusées : Madame PERRIO (pouvoir à Monsieur BUISSON), Madame CORDERY (pouvoir à Monsieur PEPIN).

Monsieur DOLLEANS Patrick est élu Secrétaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, le Maire présente le gendarme Yann CAMPAGNE en sa qualité de «capteur renseignements». Yann Campagné est chargé d'entretenir des liens de proximité avec la population et les élus et de collecter les informations qui lui sont transmises dans le but d'assurer le maintien de la sécurité publique. Il lui laisse ensuite la parole pour se présenter.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 à l'approbation de l'Assemblée.

Madame DAMAS : « Oui, moi j'ai des rectifications à faire concernant mon intervention. Il y a une phrase qui ne veut rien dire. Il faut rectifier par : « une permanence de conseil conjugal et familial animé par la Conseillère qui intervient déjà sur Courville ». »

Par ailleurs, Madame CORDERY était intervenue concernant le marché et la dispersion des commerçants. « Il faut revoir le vocabulaire utilisé. Ça me fait mal de lire que les commerçants sont décimés, les pauvres ! Il faut utiliser un autre terme ».

Madame SURIN : « Oui, toujours par rapport à l'intervention de Nathalie, la jardinière n'est pas rue Aristide Briand mais rue Georges Fessard. »

Ces rectifications faites le procès-verbal du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016

Monsieur le Maire expose :

La dotation d'Equipelement des Territoires ruraux vise à financer des opérations d'investissement, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Il est proposé de déposer cette année, un dossier de demande de subvention pour des travaux de renforcement de conduites d'eau potable :

Rue Pasteur : 18 630,00 € HT
Rue Pannard : 4 983,67 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR d'un montant de 7 084,10 € pour des travaux de renforcement de conduite d'eau potable dont le montant est estimé à 23 613,67 et APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Nature des travaux	Montant HT
Renforcement du réseau d'eau potable rue Pasteur	18 630,00 €
Renforcement du réseau d'eau potable rue Pannard	4 983,67 €
Total montant des Travaux	23 613,67 €
Subvention DETR 30%	7 084,10 €
Reste à la charge de la commune en autofinancement	16 529,57 €

2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PEREQUATION POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire expose :

Destiné aux communes de moins de 5 000 habitants, le fonds de péréquation permet de subventionner les investissements réalisés dans l'année.

Le fonds départemental de péréquation est alimenté par les recettes de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe sur la publicité foncière des mutations, des communes de moins de 5000 habitants.

La dotation de ce fonds constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget des communes. Il fait l'objet d'une répartition par le Conseil Départemental et d'un versement par les services de l'Etat.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de péréquation pour les investissements réalisés pour l'année 2016.

3 – GARANTIE DE PRETS A LA S.A. EURE-ET-LOIR HABITAT

Monsieur le Maire expose :

La S.A. Eure-et-Loir Habitat réalise au « Clos de la Briqueterie » la construction de 10 logements. Ils ont contracté pour financer cette opération, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un Prêt Locatif Aidé d'Intégration d'un montant de 139 000 Euros et d'un Prêt Locatif à Usage Social d'un montant de 712 000 Euros.

Le Conseil Municipal est sollicité, pour accorder la garantie de la Commune à hauteur de 50 %.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°43589 en annexe signé entre la SA Eure et Loir Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Courville-sur-Eure, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 851 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 43589, constitué de 2 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

4 – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA PLACE DES FUSILLES

Monsieur le Maire expose :

La Commune a attribué à l'Entreprise le Marché de Travaux (lot n°1) de la Place des Fusillés. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires (barrières sur le côté de mairie, bétons pour comblement de cavité plus importantes etc...) entraînant un avenant au marché. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier pour approuver cet avenant qui se décompose comme suit :

Montant du marché initial avec option n°1 (hors illuminations de la Mairie) :	269 720,79 € HT
Montant du marché facturé :	252 780,79 € HT
Montant des travaux hors marché (Eclairage) :	31 482,01 € HT
Montant de l'avenant :	14 542,01 € HT
Soit nouveau montant du marché	284 262,80 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, APPROUVE cet avenant, et AUTORISE le Maire à signer les documents afférents.

5 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif 2016 sera voté lors de la séance du Conseil Municipal du mois de mars ou avril prochain.

Dans cette attente, et afin d'assurer la continuité de l'activité de la commune au cours du premier trimestre et, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire est autorisé à réaliser les opérations de dépenses et de recettes en section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, ainsi que les dépenses d'investissement non réalisées et reportées.

En outre, il peut, sur autorisation du Conseil Municipal, réaliser de nouvelles dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation est valable jusqu'à l'adoption du budget. Les crédits correspondants seront repris au budget lors de son adoption.

20 - Immobilisation incorporelles 8 000 euros
(Frais liés aux documents d'urbanisme, Frais d'études...)

21 - Immobilisation corporelles 100 000 euros
(Terrains, Aménagement et agencement de terrains, constructions, installations, matériel, voirie réseaux etc...)

23 - Immobilisation en cours 100 000 euros
(Idem chapitre 21, mais pour opérations qui s'étalent dans le temps)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés
AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir les crédits d'investissements suivants :

20 - Immobilisation incorporelles 8 000 euros
21 - Immobilisation corporelles 100 000 euros
23 - Immobilisation en cours 100 000 euros

6 - CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose :

Le recrutement du policier municipal est actuellement en cours et il est nécessaire de créer un poste de Chef de Police Municipale pour procéder à la nomination de l'Agent, fonctionnaire de catégorie B de la fonction publique d'Etat. L'ancien policier municipal était quant à lui, Agent de Surveillance de la Voie Publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés
DECIDE de créer un poste de Chef de Police Municipale.

7 - CAMPING : DATE D'OUVERTURE DU CAMPING MUNICIPAL ET CREATION DE POSTES DE GARDIENS

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé de fixer la période d'ouverture du camping du 29 avril au 18 septembre 2016 inclus.

Monsieur le Maire propose de créer les postes saisonniers suivants :

* 2 postes pour le gardiennage et l'entretien du camping du 25 avril au 21 septembre 2016, 1 poste à temps complet et 1 poste à temps non complet : 10h00 par semaine pour assurer le remplacement de la personne qui travaille toute la semaine.

Les deux agents seront rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon, Indice Brut 340 - Indice Majoré 321 au prorata du nombre d'heures effectuées.

Monsieur DOLLEANS : « On a retenue des candidats ? »

Monsieur HALLOUIN : « On a déjà eu la candidature des anciens gardiens. »

Monsieur DOLLEANS : « D'accord, mais il faudrait quand même leur dire qu'on n'a pas apprécié leur façon de faire, c'est trop facile. »

Monsieur JOUBERT : « Oui enfin on n'était pas là à ce moment, et j'aimerais bien vous y voir vous devant les gens du voyage ! »

Madame GAREL : « Est-ce qu'on l'a reçu ce Monsieur. »

Monsieur HALLOUIN : « Oui moi je l'ai reçu. Il faut savoir que pour l'instant on n'a pas encore lancé l'appel à candidats et qu'on n'a pas validé la candidature des anciens gardiens. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés FIXE la période d'ouverture du camping du 25 avril au 21 septembre 2016 et DECIDE de créer 2 postes saisonniers de Gardiens pour le camping : 1 poste à temps complet, et un poste à temps non complet (10h00) d'Adjointes Techniques de 2^{ème} classe 1^{er} échelon.

8 - REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Monsieur le Maire expose :

La législation a évolué en ce qui concerne l'occupation du domaine public, et ce notamment lors des travaux sur les réseaux de distribution de gaz.

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en permettant de fixer par délibération du conseil municipal des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport d'électricité et sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux de distribution publics de gaz.

La collectivité fixe par délibération la redevance dans la limite des plafonds fixés par le décret en prenant en compte la longueur des réseaux implantés sur son territoire.

Pour calculer la redevance, elle demande au gestionnaire du réseau de lui communiquer la longueur totale des lignes installées ou des canalisations construites et remplacées sur le domaine public et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. Le montant de la redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution, au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux, est limité à un dixième de la redevance due au titre de l'occupation permanente par les ouvrages des réseaux publics de distribution.

Entendu Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ DECIDE d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

☞ DECIDE d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du CGCT R 2333-114-1 et suivants pour la distribution et transport de gaz.

9 - RENSEIGNEMENTS DIVERS ET TOUR DE TABLE

Monsieur BUISSON :

* J'ai deux demandes de commerçants non sédentaires qui souhaitent s'installer à Courville en dehors du Marché. 1 le samedi pour vendre du couscous que l'on avait imaginé mettre à l'arrière de la mairie de 16h00 à 21h00 et un marchand d'huitres pour le dimanche matin jusqu'en Avril qu'on avait imaginé mettre devant le Celtik.

* Nous avons reçu des remerciements de l'Association des Maires des Alpes Maritimes pour le don que l'on a voté au conseil municipal du 17 novembre 2015.

* Les travaux de la tranche 1d de la ZAC de l'Eolienne ont commencé lundi. Il va être créé une voie qui va permettre desservir l'accès livraisons GAMM VERT et de désenclaver la parcelle où seront réalisés les collectifs par la SA Eure et Loir Habitat, permettant ainsi le démarrage des travaux.

* La Préfecture nous a avisés que nous serons demain mardi en alerte pollution.

* Vous avez pu je pense, constater que les arbres de la Place ont été plantés.

Madame GAREL: « Qu'avons-nous mis comme essence ? J'espère qu'on a pensé à mettre des fruitiers ? Beaucoup de communes le font, c'est aussi une façon de lutter contre le réchauffement de la planète. »

Richard PEPIN: « Et quand les fruits vont tomber au sol, qui va les ramasser ? »

Sylvie GAREL: « Les gens, la population ! »

Hervé BUISSON : « La consultation pour l'Eclairage Jourdain a été lancée et est actuellement en cours d'analyse. Des renseignements complémentaires ont été demandés, on est en attente de réponse. J'espère qu'on pourra attribuer cela en février.

Il nous reste également l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) à finaliser. A ce sujet la DDT suite à l'article paru dans la presse concernant mon discours de vœux m'a appelé. Visiblement, ils sont ouverts au dialogue et viendront nous rencontrer pour en discuter.

Demain soir, se tiendra la réunion publique pour le démarrage des travaux de la rue Pannard à 18h30 et à 18h00 en amont, on aura réunion avec le SIRTOM et les pompiers pour évoquer le maintien de ces services.

Dans le cadre de l'affaire Soufflet, je devais repasser en médiation pénale. J'ai demandé à décaler cette audience; n'ayant pas eu de suite au rendez-vous que l'on avait eu à la DDT. Le nouveau directeur avait souhaité que l'on trouve une issue favorable pour tout le monde, et permettant à Soufflet de rester où ils sont. Le directeur doit organiser une réunion très prochainement.

Les travaux de l'Eglise se poursuivent et la prochaine réunion de chantier aura lieu jeudi à l'Eglise à 16h30.

Les logements IVL de la Rue Aristide Briand vont être livrés début mars.

J'ai reçu également un courrier du commerçant non sédentaire de Fruits et Légumes du marché situé à l'arrière de la Mairie qui m'informe qu'il ne sera plus présent sur le Marché de Courville.

Les services de la Communauté de Communes ont déménagé hier, ils sont maintenant à Illiers-Combray. »

Madame SURIN : « Et les locaux que vont-ils devenir ? »

Monsieur BUISSON: « On y réfléchi, on avait prévu une extension à l'arrière de la bibliothèque, pourquoi pas l'envisager sur le haut.

Les travaux de la piscine ont démarré : c'est actuellement en stand-by, il y a des problèmes avec l'entreprise qui nous propose déjà un avenant de 70 000 € (micropieux pour résoudre les problèmes de fondation). »

Monsieur RECAMENTO: « Ça n'a pas été prévu en amont ? »

Monsieur BUISSON : « La solution micropieux semble en effet la meilleure solution technique face à l'environnement (présence d'eau et des margelles de la piscine) mais le nombre reste à définir par note de calculs que l'entreprise doit remettre au bureau de contrôle. »

Monsieur CHARRIER : « Je reviens sur la vidéo surveillance. Allons-nous l'envisager ? Il y a encore eu des vols chez DELAVALLEE.»

Monsieur BUISSON : « Mais est-ce que c'est à la collectivité de prendre cela en charge ? Certains ont des chiens, c'est également une bonne prévention. »

Monsieur PEPIN : « Ça a déjà été étudié. Il était même prévu que les entreprises payent. »

Madame GAREL : « Est-ce que la vidéo surveillance va éviter les vols ? »

Monsieur HALLOUIN : « Ça dissuade quand même. »

Monsieur BUISSON : « Je ne ferme pas la porte mais jusqu'à maintenant, je trouvais que ça ne se justifiait pas. »

Monsieur DOLLEANS : « Les gendarmes tournent pourtant. »

Mademoiselle CARTRON : « L'installation de l'antenne Free va être faite quand ? On a des informations sur le planning des travaux ?

Je voulais aussi dire par rapport à la présence des commerçants de Couscous et Huitres, moi je m'abstiens. Est-ce qu'on a interrogé les commerçants sédentaires ? Ca va mobiliser des places de stationnement sur la Place des Fusillés et faire du tort aux commerçants locaux ».

Monsieur BUISSON : « Free s'est mis en relation avec la Lyonnaise pour la mise en place de la plate-forme technique, c'est donc en cours. Quant aux commerçants, ils ne font de tort à personne puisqu'aucun commerçant Courvillois ne propose Couscous ou Huitres. Par ailleurs, le stationnement n'est pas non plus saturé le samedi sur la Place.»

Mademoiselle CARTRON : « Qu'est-t-il prévu pour l'aménagement de la sortie du lotissement rue Aristide Briand ? »

Monsieur PEPIN : « Normalement un plateau surélevé sera réalisé sur la rue Aristide Briand. C'était prévu comme ça.»

Monsieur RECAMENTO : « En tant que président de la section Tennis, je tiens à remercier pour le prêt de l'habit du Père Noël, les gamins étaient vraiment contents.

Et je voulais également remercier Marc Boucey pour sa réactivité, car on avait oublié de demander des tables qu'il a bien voulu nous livrer tout de même. »

Monsieur EMMANUEL : « Je suis allé à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes le 14 janvier dernier. Un bilan a été fait par rapport aux activités. Le thé dansant n'a pas marché. Le bilan financier lui est toujours excédentaire de 3 521 euros cette année. Ils ont exposé leur problématique de la sono de la Commune, et le fait de ne plus pouvoir disposer de la vaisselle leur pose souci. »

Madame SURIN : « C'est pour toutes les associations que cela pose un problème. »

Monsieur BUISSON : « Faites le tour autour des Communes autour de Courville, aucune commune ne fournit la vaisselle. »

Madame TOURAINE : « On pourrait peut-être la revendre ? »

Monsieur BUISSON : « Non, elle sert pour la Commune. »

Monsieur EMMANUEL : « Monsieur AVICE demande, dans ce cas, s'il pourrait être envisagé un prix sur la location de la salle. »

Monsieur BUISSON : « On va regarder dans le détail. Néanmoins pour l'attribution des subventions 2016, on ne donnera pas aux associations qui ont de l'argent. On ne peut pas se permettre. »

Madame DESAEVER : « Je vous remercie pour le miroir rue Saint Nicolas. »

Madame HUARD : « On m'a fait part du manque de signalisation de la maison médicale. De plus maintenant que l'on a le panneau lumineux, ne pourrait-on pas réduire l'affichage libre dans la ville, qui peut poser des problèmes de sécurité sur les trottoirs ? »

Madame DESAEVER : « Pour la signalisation de la Maison Médicale, je vais te dire ce que me répond Monsieur SCHMIT : on attend le nouveau logo. »

Monsieur SERRE : « Est-ce qu'on a des retours sur le ramassage des déchets verts ? »

Monsieur BUISSON : « Non, il faudrait qu'on relance. »

Madame JOLLY : « Je suis allée à l'Assemblée Générale de l'OGEC : les parents d'élèves de l'Ecole Sainte Marie. Ils m'ont présenté leurs comptes, ils sont déficitaires de 1750 €. Ils m'ont demandé de faire passer le gardien de police municipale de temps en temps lors de la rentrée du matin. »

Je voulais reparler des jeunes sapeurs-pompiers : on en est où ? Surtout qu'un retraité s'est proposé pour relancer ces JSP et on lui a répondu : on n'en a pas besoin. »

Monsieur BUISSON : « J'en reparle à chaque fois mais je n'ai pas l'impression que ça bouge beaucoup. »

Monsieur HALLOUIN : « J'ai eu le plaisir d'assister à l'accueil du Comité Régional du Cyclisme. C'était une belle organisation, je tiens à féliciter Karl car c'était vraiment très bien organisé. »

Madame DAMAS : « Le 6 janvier, j'ai assisté à l'Assemblée Générale de la main tendue - 2015 : 109 familles inscrites. »

Monsieur BUISSON : « Je voulais vous remercier pour le déroulement de la cérémonie des vœux. J'ai eu des bons retours.»

La séance est levée à 22h30.